



Taxe sur les surfaces de bureaux

Déclaration pour l'exercice 2015
à transmettre au plus tard le 31 août 2015

Commune de Ganshoren

FINANCES - Taxes communales
avenue Charles-Quint 140
1083 Ganshoren
Votre correspondant : Fabien Heytselaer
Téléphone : 02/464.05.36
Fax : 02/465.73.73
E-mail : tax.1083@ganshoren.irisnet.be

NOM
ADRESSE
COMMUNE

Redevable de la taxe :

Adresse :

e-mail : Tel/gsm :

Numéro national :

T.V.A. / N° d'entreprise :

déclare être propriétaire d'un immeuble situé à Ganshoren,

dont la superficie totale est dem² et où sont installés les bureaux suivants :

Etage	Superficie en m ²	Occupant des surfaces de bureaux	Période(s) d'occupation(s)

Certifié sincère et exacte

Nom, qualité et signature du déclarant :

Fait à :

Le : / / 20....

La non-déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne **l'enrôlement d'office** de la taxe sur base des éléments dont dispose l'administration.

Les taxes enrôlées d'office sont majorées d'un montant égal à celui de la taxe due.